



# Diagnostic mobilité

## Process d'évaluation Permis B

### Porteurs de l'action

EMCP, auto-école sociale

### Prérequis

Etre orienté.e par un référent de l'insertion sociale ou professionnelle

### Objectifs

Il s'agit de définir un parcours mobilité adapté à la situation individuelle et analyser la faisabilité d'une formation mobilité (Atelier mobilité, stage d'alphacode, formation au code ou à la conduite, remise à niveau conduite).

Ce bilan établit un état des lieux complet des atouts et des freins en matière de mobilité et propose des solutions adaptées en fonction de chaque situation.

Il comprend différents rendez-vous et s'articule sur des temps individuels et collectifs.

### Publics ciblés

A destination d'un public adulte en parcours d'insertion rencontrant un frein à la mobilité.

### Durée

Le process d'évaluation demande à la personne d'être disponible sur 2 rendez-vous distincts.

Le premier rendez-vous, collectif, dure 2 heures.

Le second rendez-vous, individuel, dure 2 heures.

### Description de l'action

Porte d'entrée pour tout parcours au sein d'EMCP, le diagnostic mobilité se déroule sur 2 rendez-vous distincts espacés de plusieurs jours. Il est réalisé par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) et par une Conseillère en Mobilité et Insertion (CEMI).

#### La réunion d'information collective (1<sup>er</sup> rdv)

Cette réunion animée par un ECSR a pour objectif de présenter le déroulement du diagnostic mobilité aux participants.

#### L'évaluation au code 1 (1<sup>er</sup> rdv) et le cours de code de la route

La première réalisée immédiatement après la réunion d'information collective (1<sup>er</sup> rdv) porte sur le code de la route avec une série de 20 questions.

S'en suit un cours dispensé par un ECSR sur un ou plusieurs thèmes de code de la route (en lien avec la série de code présenté auparavant). Chaque participant est amené à faire un travail personnel.





### L'évaluation au code 2 (2<sup>nd</sup> rdv)

La deuxième évaluation porte sur le cours qui a été dispensé par l'ECSR et un travail de recherche personnel. Cette deuxième évaluation permet de mesurer :

- La maîtrise initiale du code
- Les capacités de compréhension
- Les capacités de mémorisation / à retenir une information
- L'autonomie dans les apprentissages
- Les capacités à se mobiliser

### L'entretien diagnostic (2<sup>nd</sup> rdv)

Le rendez-vous individuel de diagnostic est réalisé par des CEMI à la suite de l'évaluation de conduite. Il permet d'établir une analyse complète des atouts et des freins de la personne en matière de mobilité à travers l'analyse :

- Des savoirs et compétences à la mobilité
- Des expériences
- Des ressources techniques et financières
- De l'environnement géographique et social
- De la situation personnelle et administrative
- Des projets personnels et professionnels

Ces éléments sont rédigés par la CEMI dans un document, le bilan mobilité, transmis au bénéficiaire et à son référent.

Le prescripteur pourra se saisir de ce bilan mobilité pour valider le positionnement sur une formation mobilité adaptée à la situation de la personne. Il pourra alors co-construire le projet individuel de mobilité à court, moyen et long terme, en adéquation avec la situation globale de la personne.

## Tarifs

Gratuit ou participation du participant selon la prise en charge du prescripteur

## Modalités d'orientation

Sur prescription d'un référent social

## Contact et lieu de réalisation de l'action

Association ETRE MOBILE, C'EST PERMIS !

280 route de Saint Simon

31100 TOULOUSE

05.31.54.52.71

contact@emcp.fr

www.emcp.fr

